

# PROTOCOLE COVID 19

## NEC ESCRIME

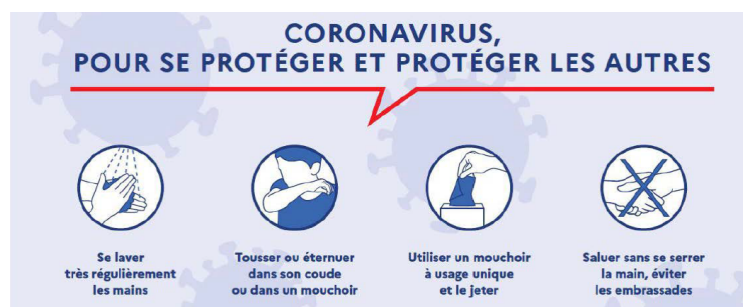


Référent Covid NEC : Mikael Claquin

### Préambule :

Les gestes barrière ci-dessous, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



Les parents de tireurs mineurs ou les tireurs majeurs s'engagent, à ne pas se rendre à la salle d'armes en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 ou de fièvre (37,8 °C ou plus), chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le cours.

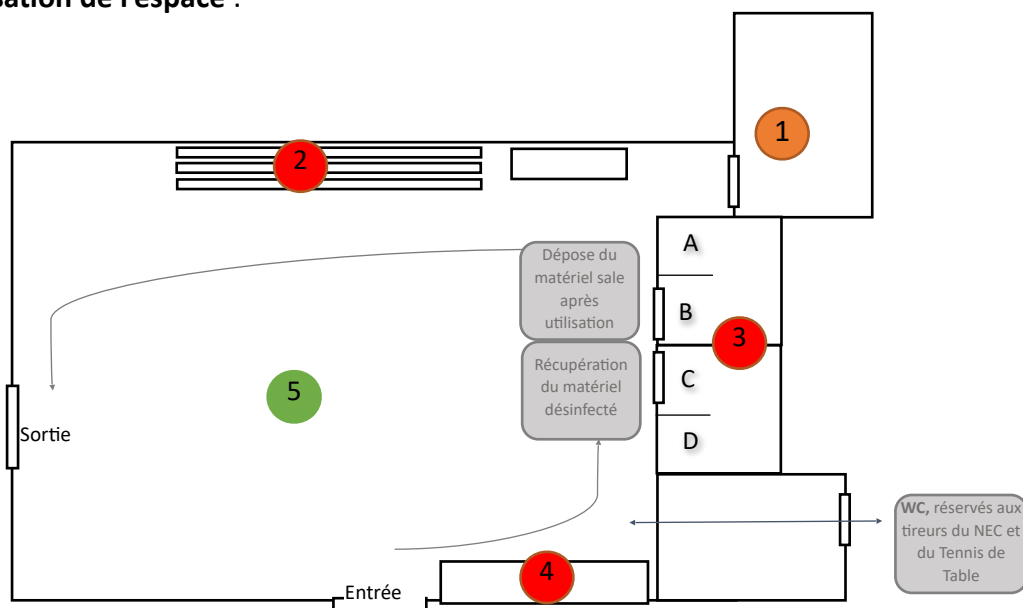
Les personnels procèdent de la même manière.

Ce protocole répond aux exigences du Guide des sports à reprise différée (édition au 25/05/20) du Ministère des Sports et aux directives de la Fédération Française d'Escrime.

### Organisation des séances :

- Les tireurs et accompagnateurs devront porter un masque pour accéder à l'équipement et y circuler (pas pour pratiquer)
- Créneaux par âge/arme, inscriptions sur un doodle, limité à 9 tireurs (afin de respecter la limite de 10 avec le maître d'armes)
- Chaque tireur devra venir avec sa tenue et son gant
- Les vestiaires et les casiers ne seront pas accessibles (possibilité de vider son casier)
- 15 minutes de battement seront prévues entre chaque créneau pour désinfecter et éviter que les groupes ne se croisent.
- Il est demandé aux tireurs de se présenter à l'heure indiquée afin de ne pas croiser les 9 tireurs précédents.
- Chaque tireur devra disposer d'une gourde ou d'une bouteille d'eau individuelle pour s'hydrater (les WC seront accessibles pour remplir une gourde)
- Les gradins ne seront pas accessibles aux accompagnateurs
- Les activités proposées seront conformes aux autorisations en vigueur

### Organisation de l'espace :



1 – Bureau : accessible mais limité uniquement aux questions ne pouvant être traitées à distance

2 – Gradins : condamnés

3 – Vestiaires condamnés et divisés en 4 zones de désinfection A, B, C, D

4 – Casiers : condamnés (récupération du matériel possible 1 fois)

5 – Pistes : accès autorisé mais limité à 10 tireurs (1 maître et 9 élèves)